

2023/



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

DÉCISION N°2023/131 Du mercredi 3 mai 2023 Portant signature d'un contrat avec l'organisme Woonoz – Projet Voltaire

Le Maire de Ris-Orangis, Conseiller départemental de l'Essonne,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2021/109 en date du 7 mai 2021 modifiée par la délibération n°2022/149 du 18 mai 2022 relative à la délégation de compétence au Maire, en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT le contrat présenté par l'organisme Woonoz – Projet Voltaire dont le siège social se situe au 1 rue Sidoine Apollinaire – 69009 LYON, permettant l'acquisition d'une licence d'entraînement à la langue française, dans le cadre du Projet Voltaire,

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} : DE SIGNER le contrat présenté par l'organisme Woonoz – Projet Voltaire, dont le siège social se situe au 1 rue Sidoine Apollinaire – 69009 LYON, permettant l'acquisition d'une licence d'entraînement à la langue française, dans le cadre du Projet Voltaire.

ARTICLE 2 : Cette formation en ligne, en direction des agents de la ville, se déroulera à partir du 12 mai 2023, sur une durée d'un an.

ARTICLE 3 : La dépense s'élevant à 18 108 euros TTC, sera prélevée sur le budget de l'exercice 2023, sous fonction 020 PERS, article 6184, dès certification du service fait et présentation de la facture.

2023/

ARTICLE 4 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le préfet de l'Essonne,
- Madame le Receveur de Grigny.

Fait à Ris-Orangis, le 3 mai 2023.

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis en Préfecture

le : 10 MAI 2023

Publié le : 10 MAI 2023

Notifié le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa

Stéphane Raffalli
Maire de Ris-Orangis
Conseiller départemental de l'Essonne

